



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

Service prévention des risques
Service politiques et police de l'eau

Paris, le 27/03/2023

Affaire suivie par :

Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 36

Romarc MACAIRE (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 23

Courriel : driebat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France

PJ : Bulletin du 19 mars au 26 mars 2023

Référence : Décret n° 2021-807 du 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau, en application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacune des 35 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la semaine écoulée, appelée Qm3J (ex VCN3) aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur l'Hydroportail. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

Pour chaque station de suivi, 4 niveaux de seuils ont été définis :

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://ades.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Observatoire national des étiages : <http://onde.eaufrance.fr/>



Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

Du 19 mars 2023 au 26 mars 2023

N°5

édité le 27/03/2023

Synthèse

La semaine dernière, le temps à finalement été un peu plus sec que prévu avec tout de même le passage de quelques averses plus ou moins fortes selon les secteurs. L'Yonne a été la zone la plus arrosée ce week-end avec 10 à 15 mm ce dimanche.

Par conséquent, la majorité des cours d'eau (grandes et petites rivières) sont soit stables soit à la faible baisse durant la semaine. Les niveaux sont bas pour la saison.

Concernant les nappes, la situation s'aggrave un peu plus par endroit avec même le passage en alerte renforcée du piézomètre de Bréval. La recharge n'a toujours pas lieu en ce début de printemps.

Les prévisions météorologiques pour la semaine à venir sont à un temps plutôt sec jusqu'à mercredi. À partir de jeudi et jusqu'à dimanche, de nouvelles pluies sont annoncées. La tendance des débits dépendra de la quantité de pluie observée. Ensuite, le temps pourrait de nouveau être plus sec.

Grandes rivières

Après un léger répit suite aux quelques précipitations de la semaine du 13 au 20 mars, les débits des grandes rivières sont repartis légèrement à la baisse sur l'Yonne et la Seine. Sur la Marne et l'Oise, ils sont restés plutôt stables. Les niveaux sont bas pour la saison mais encore loin des seuils d'étiage.

Un temps sec puis pluvieux est prévu cette semaine. Les débits devraient rester globalement stables.

Sur 7 stations, on compte :

- 0 station en **vigilance**.
- 0 station en **alerte**.
- 0 station en **alerte renforcée**.
- 0 station en **crise**.

Petites rivières

Quasi tous les Qm3J des petites rivières sont soit stables soit à la faible baisse sur la semaine. La station de Pont-sur-Vanne sur la Vanne est même repassée temporairement en vigilance avant les pluies de ce week-end.

Les prévisions météorologiques prévoient un temps sec en ce début de semaine puis plus humide à partir de jeudi. La tendance des débits sera hétérogène sur le territoire en fonction des pluies qui seront observées.

Sur 28 stations, on compte :

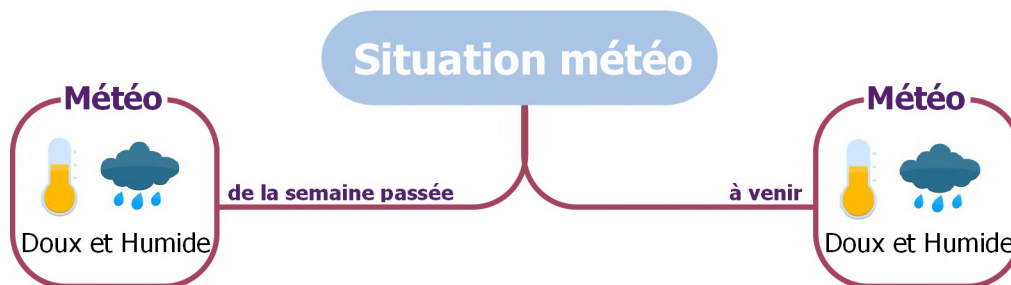
- 1 station en **vigilance** : Pont-sur-Vanne sur la Vanne.
- 0 station en **alerte**.
- 0 station en **alerte renforcée**.
- 0 station en **crise**.

Situation des nappes

Lors de la dernière quinzaine, la nappe du tertiaire à Bréval a franchi le seuil d'alerte renforcée. Concernant les autres points d'eau, la situation est inchangée. La craie à Buhy (95) est passée ponctuellement en vigilance le 7 mars, juste avant les pluies.

Sur 7 piézomètres, on compte :

- 2 piézomètres en **vigilance** : Saint-Martin-Chennetron et Ecrosnes.
- 1 piézomètre en **alerte** : Mareil-le-Guyon.
- 1 piézomètre en **alerte renforcée** : Bréval.
- 0 piézomètre en **crise**.



Bilan synthétique de la semaine passée

Débits



Baisse

Nappes



Vidange

Stations jaugées

la semaine à venir pour valider les débits

- Pont-sur-Vanne
- Nesles-la-Vallée
- Courtomer [Paradis]
- Saint-Fargeau [Sainte-Assise]
- Vernon
- Villebon-sur-Yvette

Prochain bulletin d'étiage le 4 avril 2023

QR code du bulletin



SOMMAIRE

Situation des rivières	p.3
Carte de suivi de l'étiage	p.3
Débits des rivières	p.4
Evolution des débits journaliers	p.5
Bilan annuel des bulletins	p.7
Situation des nappes	p.8
Etat des piézomètres.....	p.8
Carte de suivi de l'état piézométrique	p.8
Evolution des piézomètres	p.9

Situation des rivières

Carte de suivi de l'étiage
Situation du 27/03/2023



Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Débit des rivières sur la quinzaine

Tableau des débits

Stations		Seuils (m³/s)				Qm3J (m³/s)			Tendance	Indice de confiance	
						N°3	N°4	N°5			
		V	A	AR	C	05/03	12/03	19/03			26/03
Grandes rivières :											
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	41	69	68	le 25/03/23	→	
Oise	Creil	32	25	20	17	51	121	118	le 25/03/23	→	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	88	154	138	le 25/03/23	→	
Seine	Alfortville	64	48	41	36	115	185	163	le 25/03/23	→	
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	145	261	228	le 25/03/23	→	
Seine	Vernon	170	131	113	100	238	445	392	le 24/03/23	→	
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	40	89	76	le 25/03/23	→	
Petites rivières :											
Aubette	Ambleville (*)	0,31	0,27	0,22	0,20	0,39	0,42	0,42	le 20/03/23	/	/
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75	1,88	2,50	2,42	le 23/03/23	/	/
Drouette	Saint-Martin-de-Nigelles (*)	0,37	0,31	0,28	0,26	0,49	0,61	0,58	le 23/03/23	/	/
Essonne	Ballancourt	5,5	4,4	3,9	3,5	5,72	7,78	8,2	le 24/03/23	→	
	Guigneville [La Mothe] (***)	2,4	1,8	1,6	1,4	3,6	4,0	4,0	le 20/03/23	→	
Epte	Fourges (*)	5,2	4,0	3,5	3,1	6,4	8,0	7,5	le 23/03/23	/	/
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	2,5	4,2	3,9	le 23/03/23	↘	
Juine	Saclas (**)		0,67	0,61	0,55	1,0	1,0	1,0	le 22/03/23	/	/
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6	12,2	21,7	17,3	le 24/03/23	↗	
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13	0,39	0,43	0,45	le 23/03/23	↗	
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27	0,69	0,85	0,79	le 22/03/23	→	
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71	1,30	1,47	1,45	le 22/03/23	→	
Orge	Saint-Chéron [St-Evroult] (***)	0,16	0,13	0,12	0,11	0,19	0,20	0,20	le 23/03/23	→	
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0	2,3	3,0	2,7	le 24/03/23	→	
Orvanne	Diant [Lavoir de Comoy]	0,27	0,23	0,18	0,15	0,27	0,30	0,30	le 22/03/23	→	
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36	0,78	1,46	1,36	le 20/03/23	→	
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50	1,49	3,37	2,77	le 25/03/23	↘	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15	0,37	0,48	0,46	le 24/03/23	→	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,035	0,109	0,082	le 24/03/23	↘	
Ru d'Ancœur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005	0,043	0,092	0,092	le 24/03/23	↗	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22	0,44	0,49	0,48	le 21/03/23	→	
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53	0,97	1,97	1,61	le 24/03/23	↘	
Théroutanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20	0,39	0,44	0,41	le 22/03/23	→	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,0	3,0	2,4	2,0	3,7	4,1	4,0	le 23/03/23	→	
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32	1,32	1,40	1,45	le 21/03/23	→	
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010	0,153	0,404	0,420	le 19/03/23	↘	
Ysieux	Viarnes [Moulin de Bertinval]	0,100	0,082	0,070	0,060	0,114	0,144	0,135	le 22/03/23	↗	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22	0,74	0,97	0,90	le 23/03/23	↗	

- ^c débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations
 (*) station gérée par la DREAL Normandie
 (**) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire
 (***) station non réglementaire, donnée à titre d'information

[/] Pour les stations non gérées par la DRIEAT, les données sont à titre indicatif et nous n'en garantissons pas la qualité. C'est pourquoi nous ne proposons ni de tendance ni d'indice de confiance. Si besoin d'informations complémentaires, voir avec les DREAL concernées. (cf. liens sur la dernière page)

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.).
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur l'Hydroportail : <http://www.hydro.eaufrance.fr>.

Tendance à venir :

- à la hausse ↗
- plutôt stable →
- à la baisse ↘
- incertain ?

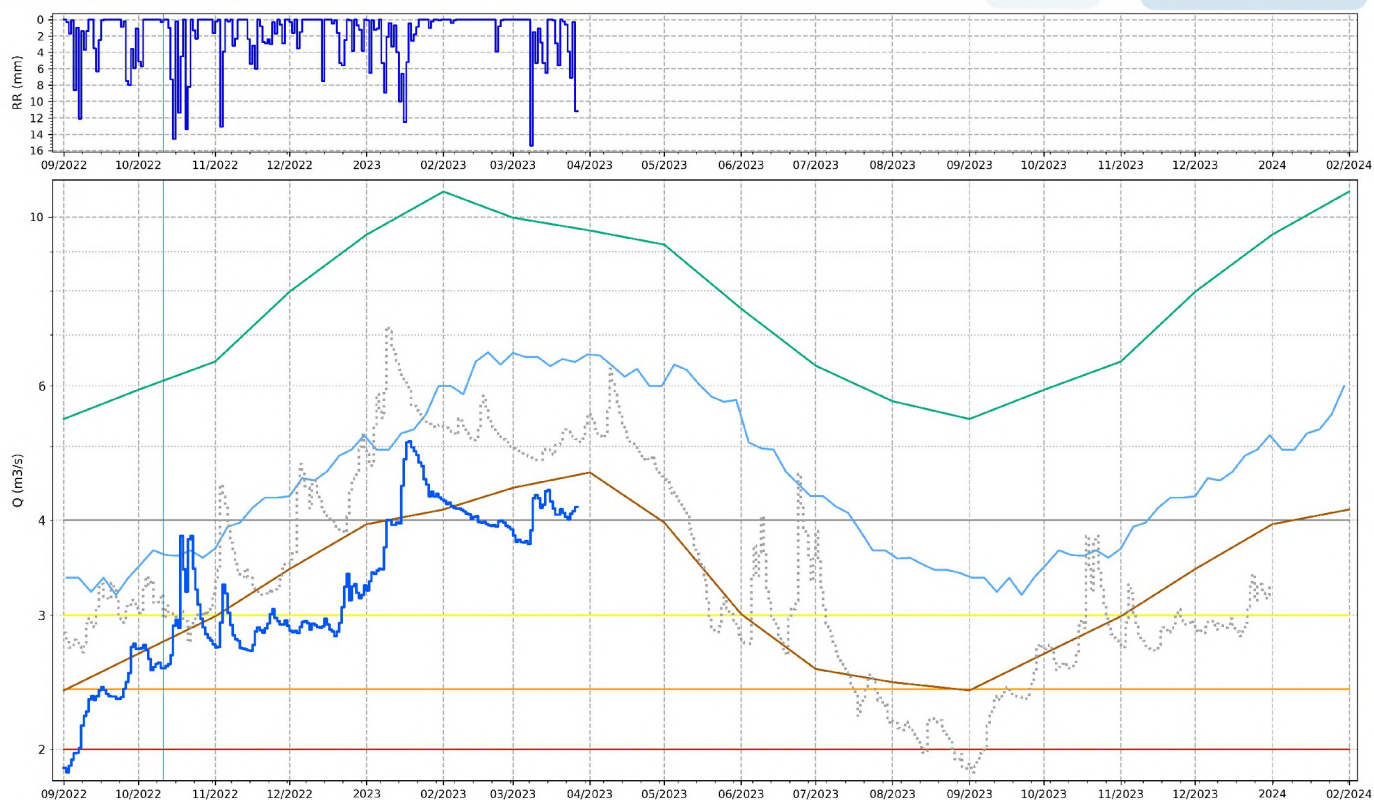
La tendance est évaluée en fonction des caractéristiques de la rivière et des prévisions météorologiques. Elle est soumise à de nombreuses incertitudes.

Evolution des débits journaliers et des précipitations journalières pour quelques stations représentatives depuis septembre 2022

La Vanne à Pont-sur-Vanne

État : V

Qm3J : 4 m³/s



Commentaire : /

La Seine à Saint-Fargeau

État : /

Qm3J : 138 m³/s

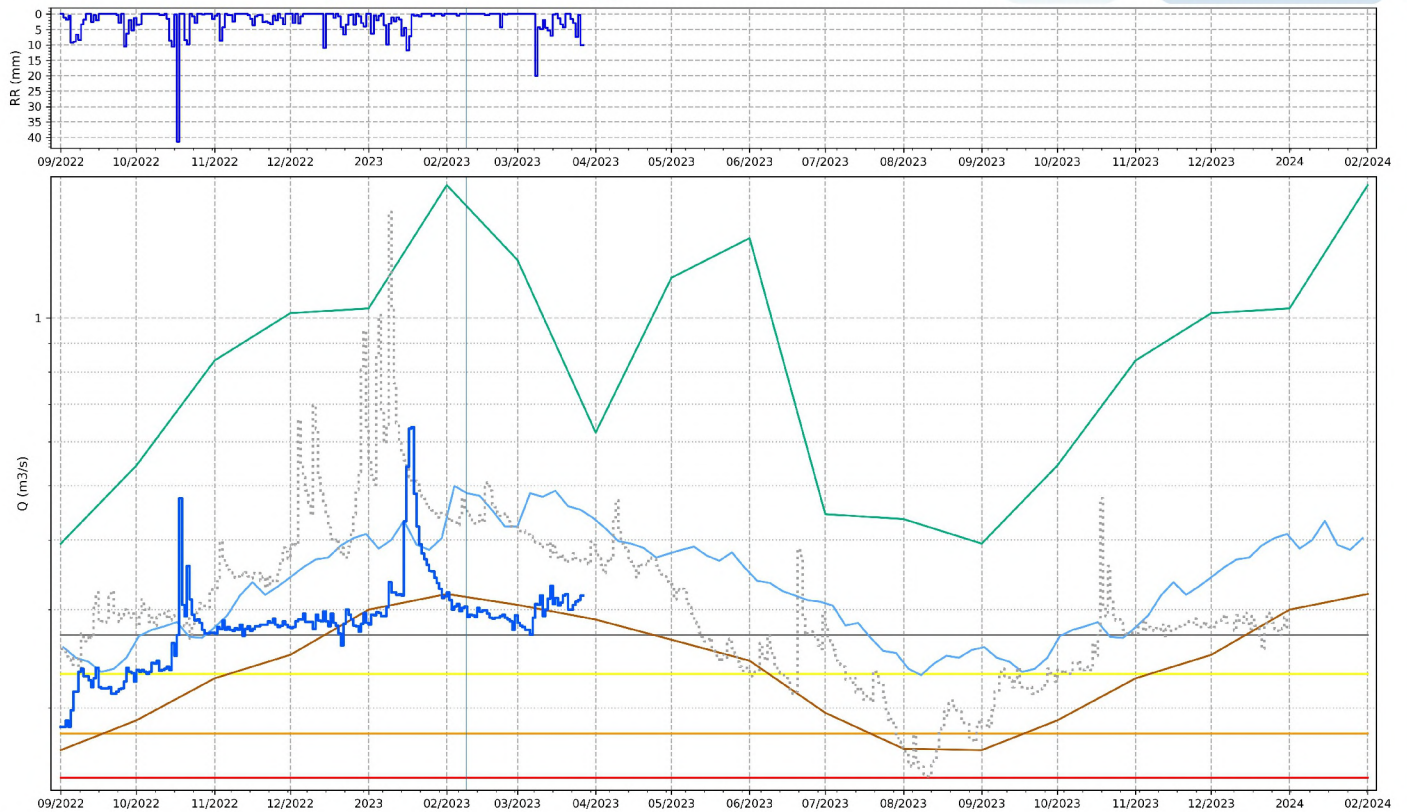


Commentaire : /

L'Orvanne à Diant [Lavoir de Cornoy]

État : /

Qm3J : 0.3 m³/s

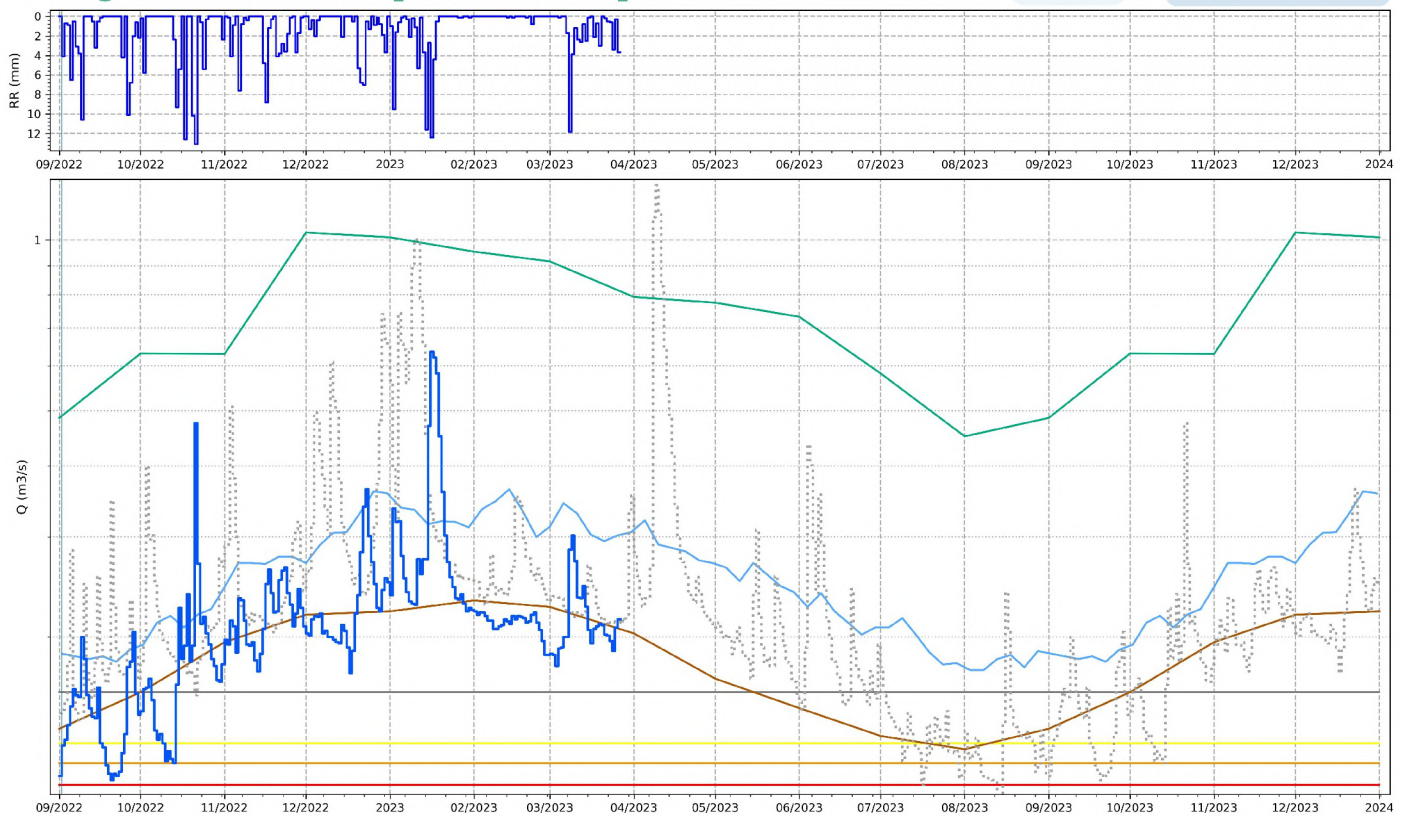


Commentaire : /

L'Orge à Saint-Chéron [Saint-Evrout]

État : /

Qm3J : 0.2 m³/s



Commentaire : /

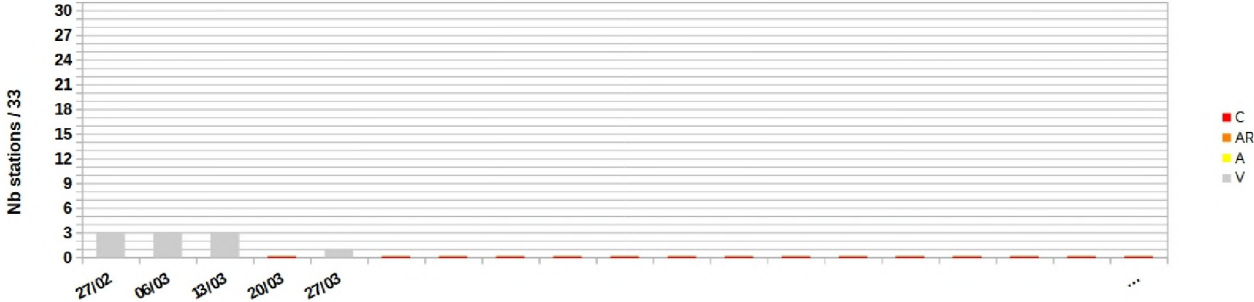
Légende des graphes:

- Débits journaliers
- ... Débits année précédente
- Quinquennales humides
- Médianes
- Quinquennales sèches
- Seuil de Vigilance
- Seuil d'Alerte
- Seuil d'Alerte Renforcée
- Seuil de Crise
- ||| Précipitations journalières (Antilope)

Bilan annuel des bulletins de la saison d'été 2023

Station		Seuils (m³/s)				Qm3J (en m³/s) par bulletin d'étiage																		MIN de la saison	Nb de bulletins en						
		V	A	AR	C	N°1 27/02	N°2 06/03	N°3 13/03	N°4 20/03	N°5 27/03	N°6	N°7	N°8	N°9	N°10	N°11	N°12	N°13	N°14	N°15	N°16	N°17	N°18		...	V	A	AR	C		
Grandes rivières :																															
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17																										
Oise	Creil	32	25	20	17																										
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32																										
	Alfortville	64	48	41	36																										
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45																										
	Vernon	170	131	113	100																										
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11																										
Petites rivières :																															
Aubette	Ambleville (*)	0,31	0,27	0,22	0,20																										
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75																										
Drouette	St-Martin-de-Nigelles (*)	0,37	0,31	0,28	0,26																										
Essonne	Ballancourt	5,5	4,4	3,9	3,5																										
	Guigneville [La Mothe] (***)	2,4	1,8	1,6	1,4																										
Epte	Fourges (*)	5,2	4,0	3,5	3,1																										
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	2,2	2,2																		2,2	le 27/02/23	2				
Juine	Saclas (**)		0,67	0,61	0,55																										
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6																										
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13																										
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27																										
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71																										
Orge	Saint-Chéron [St-Evroult]	0,16	0,13	0,12	0,11																										
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0																										
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15			0,27																	0,27	le 05/03/23	1				
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36																										
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50																										
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15																										
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,036	0,033	0,035																	0,033	le 28/02/23	3				
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005																										
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22																										
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53																										
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20																										
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,0	3,0	2,4	2,0	3,9	3,8	3,7		4,0															3,7	le 06/03/23	4				
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32																										
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010																										
Ysieux	Viarnes [Moulin de Bertinval]	0,100	0,082	0,070	0,060																										
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22																										

c débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations
(*) station gérée par la DREAL Normandie
(**) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire
(***) station non réglementaire, donnée à titre d'information



Situation des nappes

Etat des piézomètres

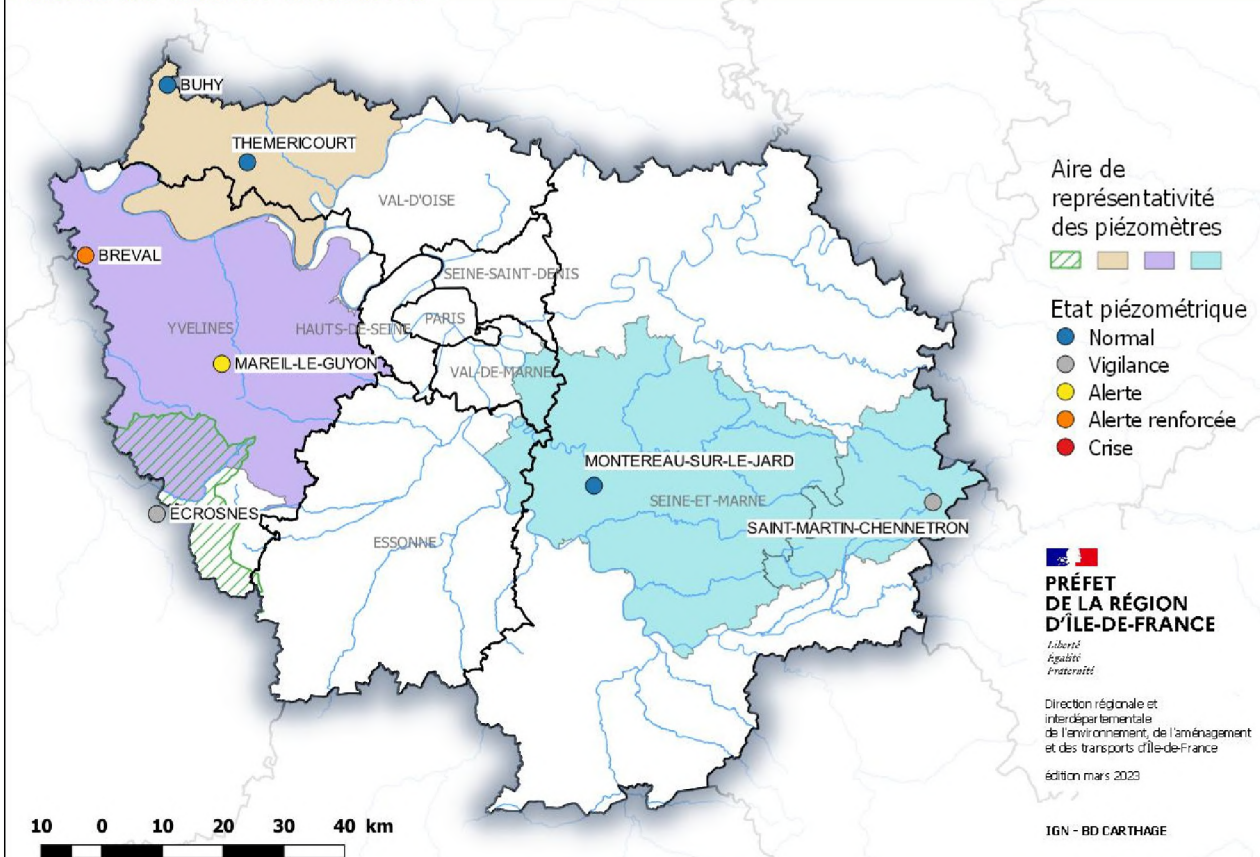
Tableau des tendances

Les nappes d'Île-de-France sont en baisse ou en stagnation en cette fin mars 2023. Seule la nappe de la craie à Buhy (95) a vu son niveau augmenter en début de mois suite aux pluies du 8 mars. Depuis, le niveau est reparti à la baisse.

Nappe	Piézomètre de référence	Seuils (m)				Du 27/02/2023 Au 12/03/2023	Du 13/03/2023 Au 26/03/2023	Tendance
		V	A	AR	C			
Craie du Vexin français	Buhy	44,5	44	43,5	43	44,48	44,54	Stagnante →
	Théméricourt	64,2	63,5	62,8	62,1	64,56	64,57	Stagnante →
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	112,7	112,3	111,9	111,5	111,92	111,87	Baisse ↘
	Mareil-le-Guyon	75,3	75	74,7	74,4	74,94	74,93	Stagnante →
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	48,8	48,4	48	47,6	49,85	49,75	Baisse →
	Saint-Martin-Chennetron	127,5	125,5	123,6	121,6	125,88	125,64	Baisse ↘
Craie sous calcaires de Beauce	Ecrosnes	136,5	136,3	136,1	135,9	136,40	136,37	Stagnante ↘

Carte de suivi de l'état piézométrique

Carte du bassin concerné



Etat des piézomètres (sur 3 ans)

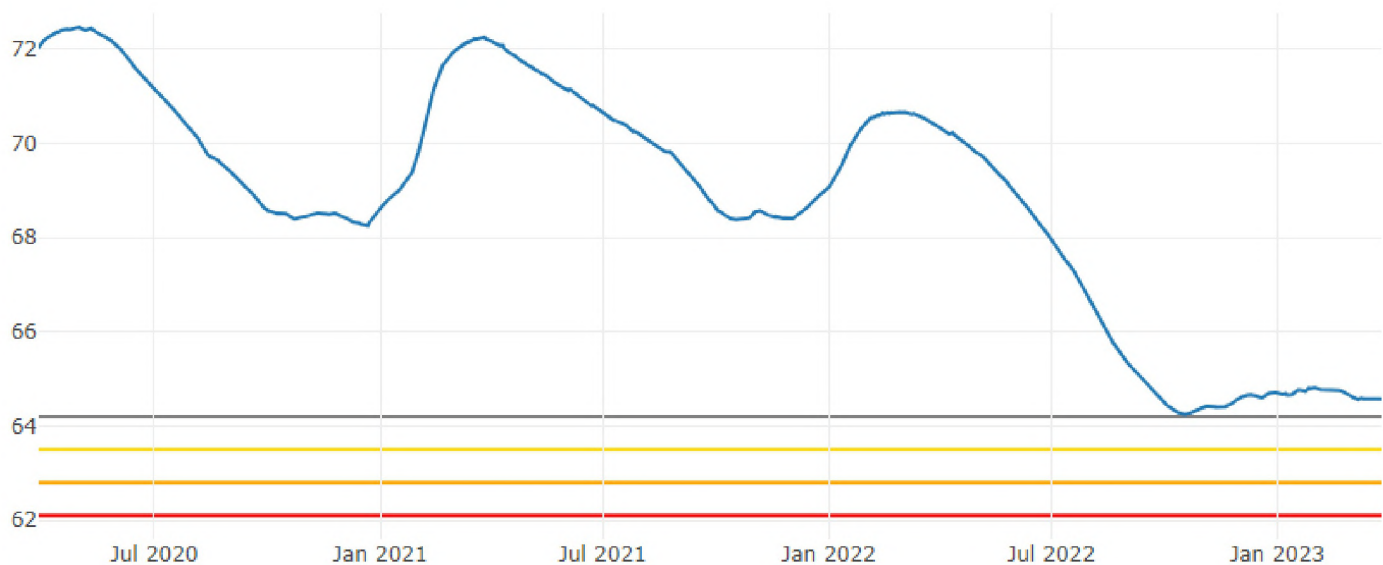
Nappe de la craie du Vexin Français

La craie à Buhy (95) est passée ponctuellement en vigilance le 7 mars, juste avant les pluies. Depuis, le niveau est reparti à la baisse. A Théméricourt, le niveau stagne.

Buhy



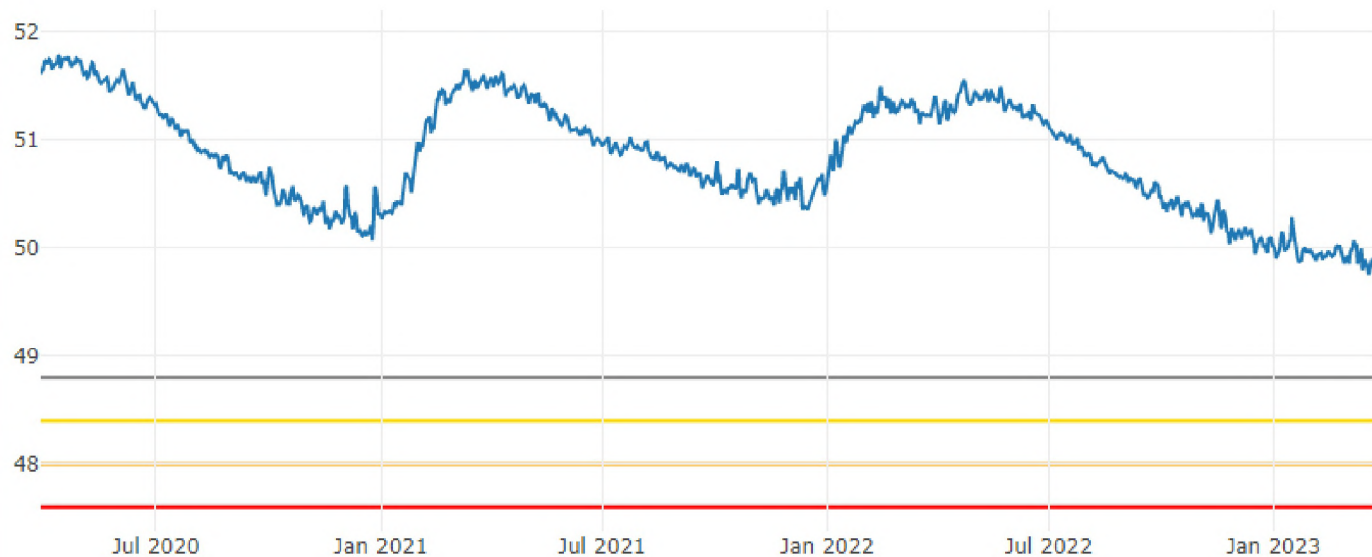
Théméricourt



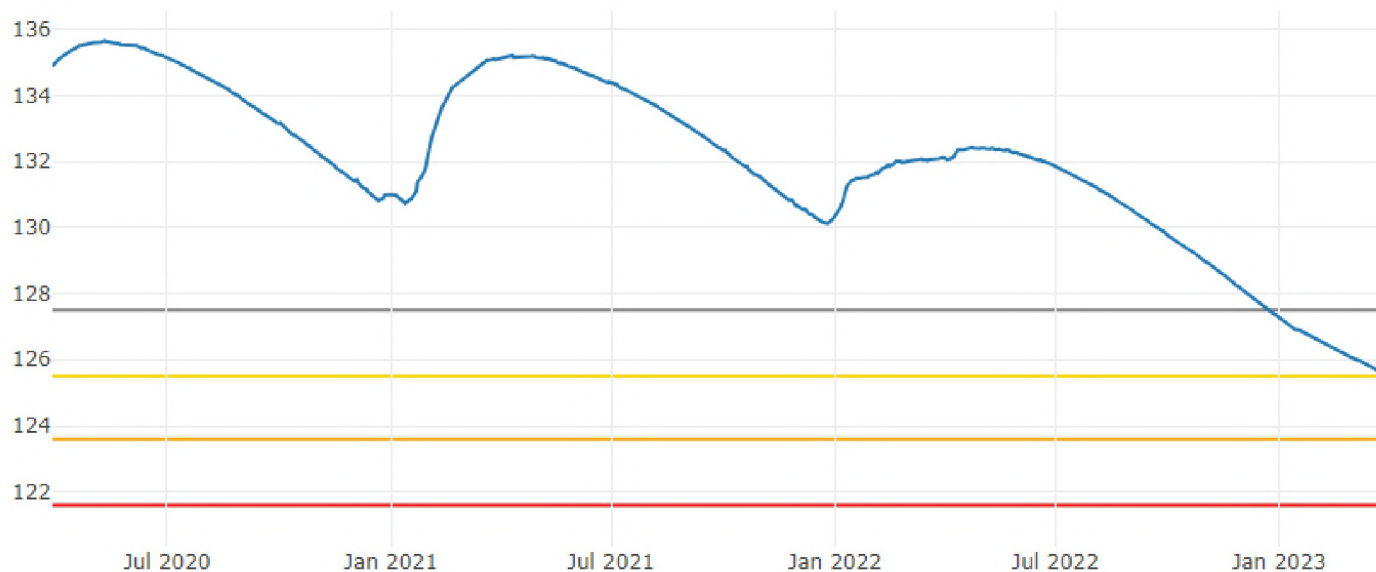
Nappe du Champigny en Brie

La nappe du Champigny est en baisse sur ses deux secteurs Est et Ouest. A Beauchery-Saint-Martin (Saint-Martin-Chennetron), le niveau de la nappe franchira le seuil d'alerte début avril.

Montereau-sur-le-Jard



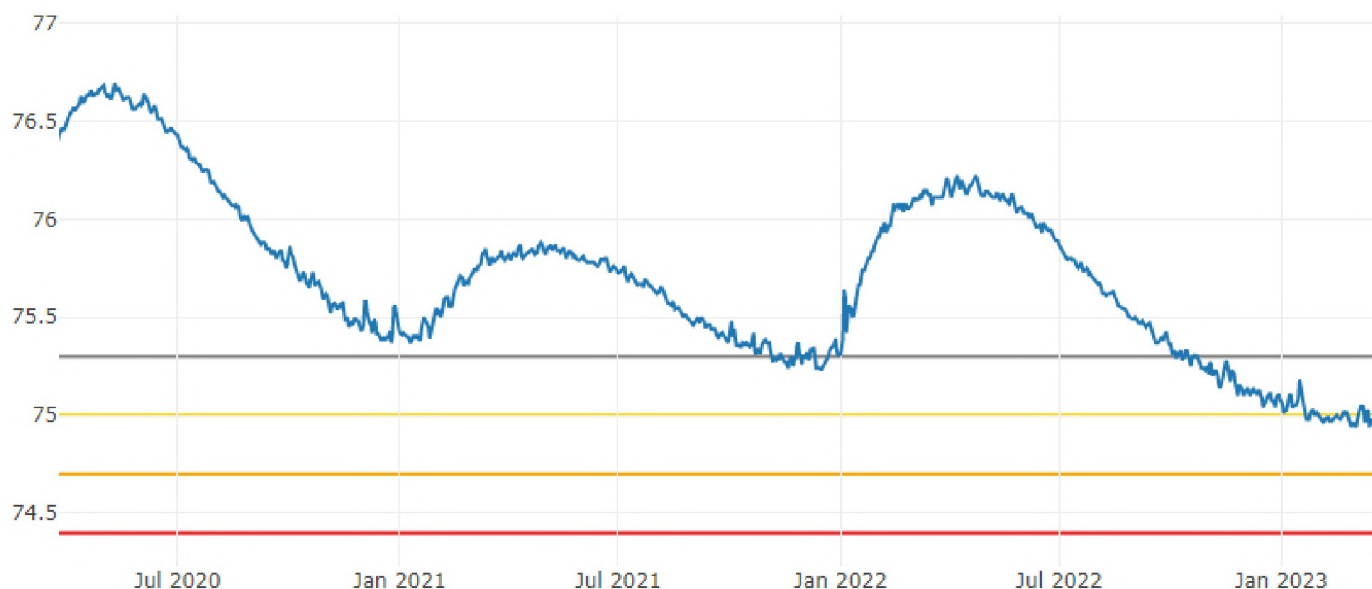
Saint Martin Chennetron



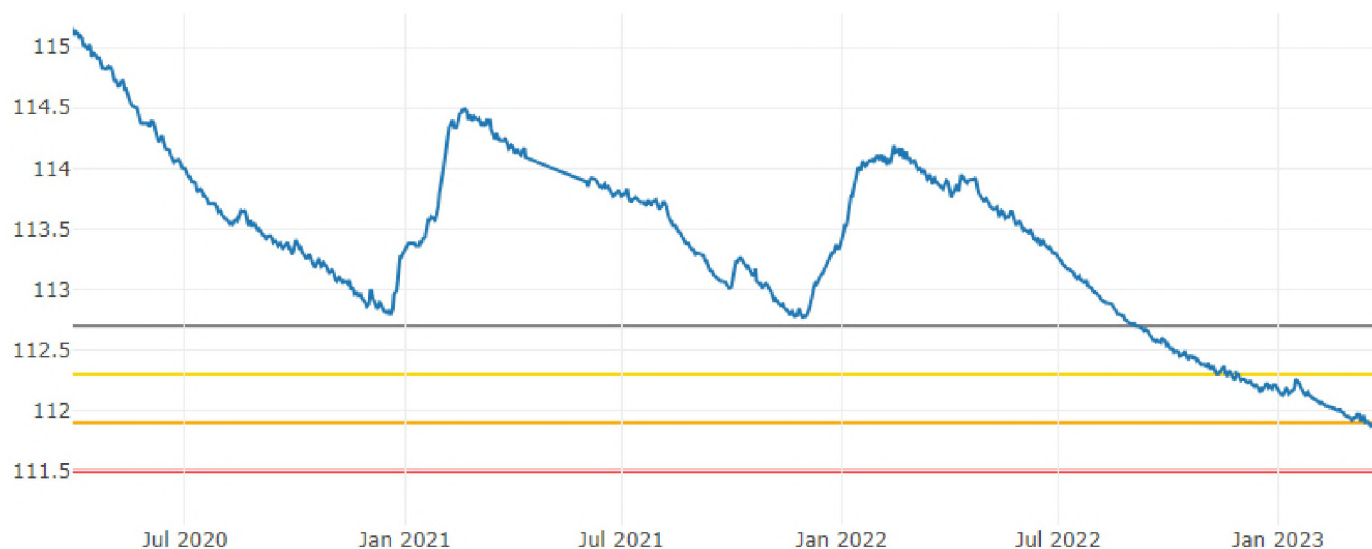
Nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix

Le niveau de la nappe du tertiaire a atteint le seuil d'alerte renforcée à Bréval (78) le dimanche 19 mars. Depuis, le niveau est quasi stable. A Mareil-le-Guyon, la situation est inchangée.

Mareil le Guyon



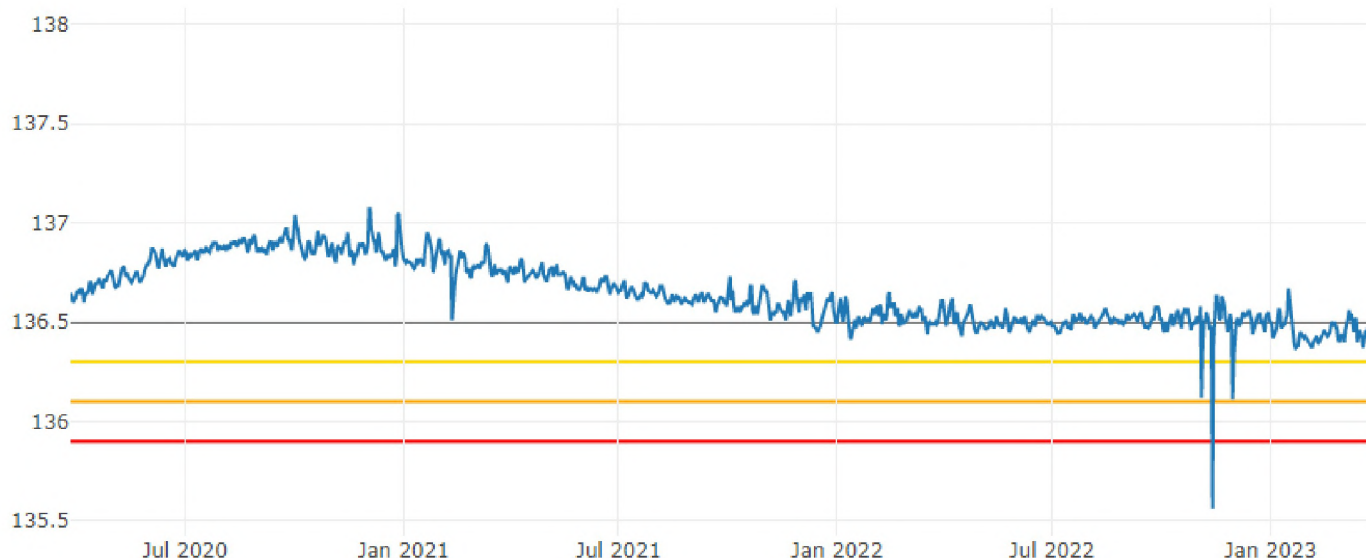
Bréval



Nappe de la craie sous calcaires de Beauce

Le niveau à Ecosnes est stable depuis décembre 2021. Le point est en situation de vigilance.

Ecosnes



L'étiage sur Internet :

- DRIEAT : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>
- DREAL Normandie : <http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/hydro/QMJ/QMJ.html>
- DREAL Centre - Val de Loire : <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-debits-des-rivieres-sur-le-bassin-loire-a111.html>

Données rivières en ligne :
<http://www.hydro.eaufrance.fr/>

Données nappes en ligne :
<http://ades.eaufrance.fr/>

Observatoire national des étiages :
<http://onde.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :
<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr



Prochain bulletin d'étiage le 4 avril 2023